

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 7 décembre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-012-1518123/BM**

### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de zone CVR Plan de Campagne - Approbation d'une convention - MGDIS n°6131 74361**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'animation économique territoriale favorise la création et le développement de dynamiques économiques sur le territoire métropolitain. Elle est au cœur de la stratégie économique de la Métropole, formalisée dans son agenda de développement économique voté en juin 2022.

A travers son orientation « Une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et améliorant le cadre de vie de leurs salariés », la métropole entend en effet conforter l'animation des écosystèmes territoriaux au cours des prochaines années, en optimisant le financement d'associations locales et de structures dédiées et en renforçant son action de pilier et coordinateur de l'ensemble.

Les actions engagées dans ce cadre pour atteindre les objectifs fixés permettent ainsi :

- de coordonner et d'entretenir un réseau entre la Métropole et ses partenaires pour mener des actions efficaces en termes de créations d'emplois ou de développement économique ;
- de faciliter les échanges et de créer du lien entre la Métropole, les entreprises, les salariés, et les habitants ;
- d'identifier des synergies avec d'autres politiques de la Métropole ;
- de renforcer la convergence des intérêts de l'action publique et des acteurs privés (réseaux, association, événements...) et couvrir les différentes thématiques du développement économique (filières économiques, promotion/prospection, innovation, création/reprise, animation de ZAE, animation de la société civile...).

Compte tenu de cette politique d'actions en matière d'animation des zones d'activités, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'association présentée ci-après, qui met en place des actions d'accompagnement très concrètes et qui a pour vocation de tisser des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...), et de fédérer tous les acteurs publics/privés concernés.

Créée en 2002, l'association Centre de Vie Régional (CVR) localisée à Plan de Campagne a pour objet l'animation d'une zone d'activité commerciale hors norme qui s'étend sur une surface de 25 hectares, partagés sur le territoire géographique de deux communes, Les Pennes Mirabeau et Cabriès. Elle comprend plus de 500 enseignes (représentant 7000 salariés) et est la 4ème zone d'activité commerciale la plus visitée de France avec 43 millions de visiteurs par an. (Réf. étude MyTRAFFIC).

Elle organise régulièrement des réunions d'échanges avec les commerçants afin de mieux appréhender leurs difficultés et leurs besoins. Elle joue un rôle important de porte-parole de ces derniers lors des rencontres avec les institutions où sont traités les projets de développement et d'entretien de la zone. Elle regroupe à ce jour 350 adhérents.

L'association a également pour mission, conjointement avec l'association Avenir Plan de Campagne, de développer la communication institutionnelle et digitale, et de créer un véritable lien entre les commerçants, les institutions et les usagers (réseaux sociaux, gestion du site Internet [www.plandecampagne.com](http://www.plandecampagne.com), Relations presse, promotion des événements de la zone,...); poursuite du projet de « plateforme de marque » lancé en 2022 destiné à définir le positionnement souhaité pour l'image de la zone de Plan de Campagne tant au niveau grand public qu'au niveau institutionnel.

Elle met en œuvre un grand nombre d'actions dont notamment :

- Participation au Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) de Plan de Campagne intégrant la problématique de tous les déplacements liés à l'activité de la zone commerciale. L'objectif étant de rationaliser les déplacements des salariés dans un souci d'amélioration de la qualité de vie au travail et de respect de l'environnement.
- Poursuite de l'étude de trafic mise en œuvre en 2022 permettant de comptabiliser précisément la fréquentation de la zone en semaine, au mois ou à l'année : nombre de visiteurs, répartition selon les secteurs géographiques de la zone, taux de pénétration, profils sociodémographiques, comparaison du taux de fréquentation avec d'autres zones commerciales.
- Gestion des déchets : informations aux commerçants sur les réglementations en vigueur ; conseils, réunions régulières, mutualisation des services (collecte, traitement, valorisation, élimination...), organisation d'événements autour de la thématique (journée ramassage des déchets...).
- Sécurité au quotidien : CVR se joint à AVENIR pour transmettre à la Préfecture les problématiques rencontrées en termes de sécurité.
- L'emploi reste une préoccupation majeure des commerçants de la zone et l'association accompagne leurs besoins en gérant les offres d'emploi via son site internet : réception des demandes, mises en ligne, relais sur les réseaux sociaux...), création d'une page Facebook dédiée à l'emploi (<https://www.facebook.com/plandecampagneemploi>) sur laquelle sont partagées les offres de recrutement des enseignes de la zone. Elle gère les différents partenariats dont ceux avec Pôle Emploi Entreprises et les Missions Locales Aix et Marseille et organise un événement annuel d'ampleur, le rendez-vous « Place de l'emploi ».
- Accueil et accompagnement des nouveaux commerçants.
- Gestion administrative de l'association ; organisation des conseils d'administrations et assemblées générales ; gestion des adhésions ; gestion des subventions.

Cette association a été soutenue en 2023 à hauteur de 28 000 euros. Elle souhaite poursuivre ses objectifs et actions en 2024. Elle sollicite en conséquence une subvention de fonctionnement global au titre de l'exercice 2024 (dossier MGDIS 6131).

Après instruction de la demande, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement global de 28 000,00 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA 023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée à l'association Centre de Vie Régional, une subvention de fonctionnement global d'un montant de 28 000 euros, au titre de l'exercice 2024.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Centre de Vie Régional ci-annexée.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65, nature 65748– fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique Développement Economique Innovation, Attractivité territoriale et de la sous politique Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales et du programme Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales et seront exécutés par le service gestionnaire 4DDE.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY